



Réunion du Comité Syndical

du 14 décembre 2011

CS - 4.17

Décision modificative n°1

Le quatorzième jour du mois de décembre de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Pierre SANTOSILLO, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : MM. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

Le quorum est atteint : 12 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Jean-François ROOST
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER
Pouvoir : M. Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN



- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 14 décembre 2011

CS – 4.17

RAPPORT

Décision modificative n°1

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le déroulement de l'exécution budgétaire amène à effectuer, par rapport aux prévisions du budget primitif 2011, les ajustements suivants, objet de la décision modificative n° 1 :

article	section - sens	intitulé	BP 2011	virements de crédits	nouvelle inscription budgétaire
6862	dépenses de fonctionnement	dotation aux amortissements des charges financières à répartir	0 €	133 383 €	133 383 €
673	dépenses de fonctionnement	annulation de titres sur exercice antérieur	425 000 €	- 133 383 €	291 617 €
4817	recettes d'investissement	pénalité de renégociation de dette	0 €	133 383 €	133 383 €

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- VALIDE la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 14 décembre 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 DEC. 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

21 DEC. 2011

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI

